

République française

Département de la Moselle

COMMUNE DE MALLING



**A R R E T E N° 13 / 2024**

-----

**PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
Fête des voisins lotissement « Les Coquelicots »**

\*\*\*\*\*

Le Maire de la Commune de MALLING / PETITE-HETTANGE,

- VU les articles L 2213-1 et L 2313-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la demande formulée par mail le 30 mai 2024 par Monsieur Fabien BACKES domicilié 10, Impasse des Coquelicots à Malling, d'organiser une fête de voisins pour le lotissement « Les coquelicots », sur le parking de l'Impasse des Coquelicots, le samedi 29 juin 2024 à partir de 8h00 jusque 2h le dimanche 30 juin 2024 ;
- CONSIDERANT qu'il y a lieu d'interdire le stationnement de tous véhicules sur le parking du lotissement en raison de l'occupation de celui-ci par les riverains ;

**A R R E T E**

**ART. 1<sup>er</sup>** : Monsieur Fabien BACKES organisateur de la fête des voisins, est autorisé à occuper temporairement le parking du lotissement des Coquelicots :

**Le samedi 29 juin 2024 de 8h00 au dimanche matin 30 juin 2024 2h00**

**ART. 2** : L'accès et le stationnement au parking sont interdits à tous véhicules durant la manifestation.

**ART. 3** : A l'issue de la manifestation, l'organisateur et les riverains devront veiller à laisser les lieux dans un parfait état de propreté.

**ART. 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rettel;
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Koenigsmacker-Malling
- Monsieur Fabien BACKES
- Affichage

Fait à MALLING, le 10 juin 2024

Marie-Rose LUZERNE  
Maire de Malling/Petite-Hettange

